



N° BLA/92 - 10 juin 1975

LES PATRIARCHES ET ÉVÊQUES CATHOLIQUES AU LIBAN À LEURS VÉNÉRÉS FRÈRES DANS L'ÉPISCOPAT ET LA COMMUNION

Nous, Patriarches et Evêques Catholiques du Liban, à tous nos vénérables frères dans l'Épiscopat et la Communion, salut et paix dans le Christ Jésus, dispensateur de la véritable paix.

Alors que depuis un quart de siècle cette région du monde, berceau de la Foi pour tant de millions de croyants, est témoin des affres de la violence, des misères de l'exil, des haines qu'engendre l'injustice ; au moment où il semble davantage permis d'espérer dans les sursauts de la conscience humaine pour voir la justice dissiper la haine, le droit réparer les torts et la concorde ramener la confiance, nous croyons opportune l'occasion de vous faire entendre notre appel, à vous, frères dans l'épiscopat, et par vous à vos Églises et à vos concitoyens à travers le monde, spécialement en Occident et plus particulièrement encore dans ces pays qui portent plus directement et plus lourdement la responsabilité de la justice et de la paix parmi les hommes.

La situation actuelle.

Bien des événements certes légitiment de telles espérances dans les cœurs des hommes de bien, mais ce serait pure illusion de croire que le conflit arabo-israélien est sur le point de trouver sa définitive et complète solution. Les menaces continuent, en effet, à peser sur cette région et sur notre pays et la violence s'y exerce dans les formes les plus diverses.

C'est que les efforts déployés en vue du désengagement des forces armées, pas plus que les perspectives d'une possible conférence à Genève ne constituent une sûre et définitive prévention contre la poursuite des affrontements en d'autres secteurs et par d'autres méthodes. Pour prometteuses que soient les initiatives de paix, on ne saurait oublier qu'un long cheminement reste à accomplir plein d'obstacles et d'embûches, parce que nul n'ignore que des problèmes d'une cruciale importance n'ont point encore reçu même un début de solution.

Notre pays en effet, même à l'heure où le côtoient des messagers de paix, est encore le théâtre d'agressions violentes qui y sèment les ruines et causent la mort d'innocentes victimes parmi la population civile.

Deux poids et deux mesures.

Et voici qu'en de si douloureuses conjonctures hélas ! si fréquemment répétées, nous éprouvons profonde l'affliction de voir trop souvent en Occident les responsables de politique, les promoteurs d'idéologies, les animateurs de mass média évaluer de tels drames humains selon deux poids et deux mesures et au détriment d'ailleurs des populations arabes en général, des Palestiniens et des Libanais en particulier.

S'il nous est consolant de constater de plus en plus nombreuses de nobles exceptions à cette attitude trop répandue, il ne nous incombe pas moins encore d'avoir à faire appel aux consciences vives pour que la situation soit comprise et jugée avec plus de vérité et d'impartialité. Il faut sans conteste condamner l'injustice, mais encore faut-il que soient respectés d'équitables critères ; le genre de condamnation doit équivaloir au genre d'oppression et plus l'injustice est grave et flagrante, plus la réprobation doit être véhémence et solennelle.

En ce sens, il est tout indiqué de se demander par exemple, quel recours à la violence est plus condamnable, celui perpétré par quelques individus ou celui qu'organise un État. La morale ne peut certes qu'être outrageusement offensée par les crimes et les exactions perpétrées à l'encontre des droits fondamentaux des citoyens, mais lorsque ces droits sont de la sorte violés par des forces régulières, en exécution d'une stratégie officiellement décrétée par un État, l'offense à la morale n'est-elle pas plus outrageante que si de telles activités, toujours bien sûr condamnables en soi, sont le fait de petits groupes de révoltés incontrôlables ? Et quel pays peut-il se targuer de ne pas pâtir de tels incontrôlables ?

En de semblables circonstances, il devient nécessaire d'établir une distinction fondamentale, et d'aucuns l'ont heureusement formulée, entre la violence exercée par les oppresseurs et la violence perpétrée par des opprimés en révolte. Les premiers disposent généralement de pouvoirs et de ressources qui leur permettent de faire régner systématiquement une sorte de terrorisme méthodique et en permanente instance ; les opprimés, eux, trouvent alors légitime de se permettre à leur tour des explosions de terrorisme comme pour secouer le joug de ce système de violence dont ils ne peuvent se libérer. Il est certes à déplorer que les relations entre les hommes et les groupes soient encore de notre temps marquées d'une pareille empreinte, si humiliante pour la civilisation. Mais à constater combien l'Occident s'empresse en cas de violence à vilipender et à condamner les opprimés seuls, on ne peut qu'en éprouver une profonde amertume et l'on en vient à s'expliquer par là le peu de cas que ces opprimés font alors d'une opinion publique, dite mondiale et qu'ils jugent si partielle et injuste.

Le droit au retour face à la "loi du retour".

Pareille discrimination trouve également illustration dans l'attitude de l'Occident quant au problème "du retour". Nombreux sont ceux qui refusent de comprendre la détermination des Palestiniens à retourner à leur terre, mais bien peu d'autre part ont le courage de mettre en doute cette fameuse "loi du retour" inventée en faveur des Juifs du monde pour un retour qui ne saurait se réaliser qu'au prix d'injustes spoliations.

Sous quel prétexte un Juif nouvellement immigré de l'Union Soviétique par exemple, peut-il jouir d'un droit préférentiel et empreint en fait de ségrégation raciale, pour que lui soit réservé dans Jérusalem un habitat érigé sur un terrain tout récemment confisqué aux Palestiniens et sis dans une zone que l'État d'Israël vient tout dernièrement d'annexer, défiant ainsi l'opinion de la communauté internationale et violant sans sourciller les conventions de Genève ?

Une telle injustice est fréquemment commise, pourquoi est-elle si rarement condamnée ?

Souvent l'opinion publique d'Occident s'émeut du sort des Juifs désireux de quitter l'Union Soviétique et invoqué en leur faveur la Déclaration des Droits de l'Homme. Mais cette Déclaration ne reconnaît point le seul droit de quitter un pays, même le sien, elle proclame aussi le droit de retourner dans son propre pays. Ce sont là deux faces inséparables d'une même réalité.

L'opinion mondial se doit, pour être fidèle à la vérité humaine, d'appuyer les seuls projets de solution au profit arabo-israéliens qui prévoient le retour en sa terre du peuple palestinien.

Un peuple et des valeurs.

La violence injuste qu'il faut de partout bannir ne s'est hélas que trop et trop longtemps exercée. Elle continue aujourd'hui encore ses ravages. Les Palestiniens y recourent çà et là et le monde les condamne hautement mais que ne condamne-t-on encore plus fortement cette continuelle violence dont les Palestiniens sont en permanence les victimes ?

Malgré la riche documentation qui peut l'illustrer, cette situation qui dure depuis un quart de siècle est souvent passée sous silence et pour excuser l'oppression on parle de répression ou pour atténuer l'énormité de l'anomalie on dit : représailles. Nous savons au Liban quelles atroces réalités couvrent ces euphémismes fallacieux qui ne trompent plus que ceux qui ne veulent ni voir ni savoir.

Et de quel avenir augurer, quand le passé et le présent sont tellement chargés de violence ? Les Palestiniens sont loin d'avoir confiance. Ils craignent, non sans raison, des arrangements qui rendraient la perte de leurs droits institutionnelle et... définitive. Ils se méfient de la mentalité régnant en Occident qui évalue à deux poids deux mesures.

Par centaines de mille, ces Palestiniens vivent avec nous sur la terre libanaise et notre population civile partage avec eux les affres des représailles. A l'injuste sort des exilés par force, s'ajoute ainsi l'unique destin des victimes de la violence.

Nous ne pouvons pas ne pas parler auprès de vous de l'avenir de ce peuple.

Nous pensons en effet qu'à un juste règlement de l'avenir des Palestiniens se trouve lié l'avenir de la foi et de la charité en cette région du monde. Comment croire et aimer s'il revient à la violence des armes d'être suprême arbitre ? Comment par ailleurs entrevoir l'avenir de la présence chrétienne en ces pays lorsque ces Palestiniens devraient demeurer à la merci d'une explosion de fanatisme religieux ou racial d'un État qui prétend se fonder uniquement sur des principes d'ordre ethnique et religieux ? C'est bien à raison que l'on a affirmé : "le respect total des droits inaliénables du peuple de Palestine est un élément indispensable à l'établissement d'une paix juste et durable"¹.

A la reconnaissance et au respect de ces droits est également lié le sort de Jérusalem et des Lieux Saints. Notre délégation chrétienne à Lahore² a parlé en ces termes aux chefs d'État musulmans et au monde islamique tout entier. Nous avons promis de vous tenir le même langage et nous réalisons ici notre promesse, remplissant le rôle dévolu aux chrétiens d'Orient de constituer un lien de compréhension et de charité entre les grandes familles spirituelles d'Orient et d'Occident.

C'est dans une telle ambiance seulement que se sont conjugués les efforts et les forces pour une solution digne, stable et équitable qui "réponde aux exigences du caractère spécial de cette cité de Jérusalem, unique au monde, et aux droits et légitimes aspirations des adeptes des trois grandes religions monothéistes"³, particulièrement "aux droits religieux et civils légitimes des personnes, des lieux et des activités de toutes les communautés présentes sur le territoire palestinien"⁴.

C'est qu'en effet le problème des Lieux Saints est un problème de "Présence". C'est, justement aussi ce que notre délégation, à Lahore a mis en exergue : "Resterait-il quelque authentique signification à des Lieux Saints auprès desquels n'habiteraient plus les croyants du pays où ils sont érigés ? Ceux-ci absents, les Lieux Saints seraient réduits à n'être que des squelettiques vestiges de quelque passé révolu... Car c'est le propre de l'homme de réaliser la présence, les pierres, elles, ne sauraient l'assurer"⁵.

En ce sens nous croyons qu'il faille détromper bien des milieux en Occident ignorant ou méconnaissant la vraie position des Palestiniens, qui aspirent à voir instaurer en Palestine un État laïc dans son gouvernement et profondément croyant par ses fils, adeptes des trois grandes religions monothéistes. Le témoignage de vie qu'offre l'expérience libanaise permet d'augurer du plus prospère avenir pour un tel État si le fanatisme des races, des traditions et des interprétations en étaient banni.

La répression n'est pas la paix.

En de semblables perspectives la paix devient possible. Nous sommes tous convaincus avec le Pape Paul VI que la paix est plus que possible, elle est un devoir. Voilà qui flétrit la politique de peur

¹ O. N. U. : Assemblée Générale (3/12/70).

² Délégation chrétienne à la Conférence des Chefs d'Etat Musulmans à Lahore (Pakistan) 23/2/74.

³ S. S. Paul VI : 22/12/73 (Documentation Catholique n° 1646 - p. 54).

⁴ S. S. Paul VI : 22/12/67 (Documentation Catholique n° 1508 - p. 19).

⁵ Allocution de la Délégation Chrétienne à Lahore.

et celle de l'équilibre des forces qui toutes deux prennent leur origine et trouvent leur aboutissement dans "la conviction secrète et sceptique que la paix est pratiquement impossible".

La situation arabo-israélienne illustre d'un triste exemple les paroles du Chef de l'Église qui rejette : "l'équivoque qui confond la paix avec la faiblesse, non seulement physique mais morale, avec la renonciation au vrai droit et. à la justice équitable, avec la fuite du risque et du sacrifice, avec la résignation craintive et soumise à la domination d'autrui, dans l'acceptation de son propre esclavage".

Le Pape poursuit

"Ce n'est pas cela, la paix authentique. La répression n'est pas la paix. La véritable paix doit être fondée sur le sens de la dignité intangible de la personne humaine, d'où découlent des droits inviolables et des devoirs correspondants"⁶ : _

Nous avons cru, très Vénérables Frères, qu'il était de notre devoir de vous faire parvenir cet appel à l'heure où le monde se prend à entrevoir quelques lueurs de paix en Orient. Nous avons ferme confiance qu'il sera entendu et accueilli avec le même esprit qui en a dicté les termes. Ne revient-il pas à l'Église de Jésus-Christ d'œuvrer pour l'instauration de ce qui ne fut pour le psalmiste que perspective messianique : "La bonté et la vérité vont se rencontrer, la justice et la paix s'embrasseront" ?⁷.

A cette œuvre nous convions bien personnellement chacun et chaque groupe de nos fidèles à apporter son concours. Laissez-vous, Vénérables Frères, inviter tous les Pasteurs de l'Église dans le monde à se pencher sur ce drame humain que nous vous avons exposé et dont la solution engage si gravement l'avenir de tant d'hommes, de tant de valeurs sacrées.

"La paix, dit encore le Pape, vit grâce aux adhésions, Même particulières et anonymes, que lui donnent les personnes. D'individuelle, l'affirmation de la paix doit devenir collective et communautaire. Elle doit devenir affirmation du peuple et de la communauté des peuples ; elle doit devenir conviction, idéologie, action"⁸.

Dans ce contexte évangélique et authentiquement missionnaire, nous confions à votre bienveillante attention les termes de ce message fraternel. Assurés que nous sommes de trouver auprès de vous et par vous, auprès des prêtres, des religieux et des fidèles de vos Églises, l'écho le plus favorable et la réponse la plus généreuse à l'espoir que nous plaçons en votre dévouement à la cause de la paix, nous vous invitons à formuler avec nous cette invocation de nos liturgies orientales : "que l'amour de Dieu Père, que la grâce du Fils Unique, que la communion et la présence de l'Esprit Saint soient toujours avec nous, Frères, et à jamais".

9 juillet 1974

(*La Semaine Religieuse d'Alger*, n° 15/187, 10/10/74)



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--

⁶ Documentation Catholique n° 1646 - p. 54.

⁷ Psaume 85,11.

⁸ Documentation Catholique n° 1646, p. 54.